



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 35**  
**hebdomadaires régionaux du Bas Saint-Laurent**

**Projet d'amélioration de la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**Du 17 février au 2 avril 2004 : consultation du dossier  
et possibilité de requérir une audience publique**

**Québec, le 17 février 2004** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 17 février, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *Projet d'amélioration de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha! par le ministère des Transports*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute aujourd'hui le 17 février et se termine le 2 avril 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Cabano, 14a, rue du Vieux-Chemin ;
- Ville de Cabano, 79, rue Commerciale ;
- Bibliothèque municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, 234a, rue Commerciale.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN?**

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **2 avril 2004**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le ministère des Transports (MTQ) propose de transformer en autoroute la route 185, de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha! sur une distance d'environ 13,4 km. Cette section d'autoroute aurait une emprise de 130 m et comprendrait quatre voies (deux dans chaque direction) divisées par un terre-plein central.

D'autres infrastructures connexes seraient aussi nécessaires afin de maintenir l'accès aux localités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Trois échangeurs seraient notamment prévus, de même que près de 16 km de chemin de desserte et l'élargissement ou la construction de plusieurs ponts et ponceaux pour la traversée de cours d'eau situés le long du futur tracé, comprenant entre autres la rivière Cabano et la rivière Petite Savane.

Le coût du projet est évalué à 148 millions de dollars et les travaux débuteraient deux ans après son autorisation.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Parmi les impacts appréhendés par le promoteur dans son étude d'impact, les plus importants toucheraient les milieux humain, naturel et bâti. Le projet nécessiterait l'expropriation de 21 résidences, trois commerces de même que plusieurs bâtiments secondaires. Cet impact serait atténué par l'indemnisation d'usage lors du processus d'expropriation. De plus, les propriétaires qui subiraient un rapprochement de la route seraient indemnisés.

Certains établissements commerciaux et industriels perdraient leur accès direct ou indirect à la route 185. Pour atténuer cet impact, le promoteur prévoit une signalisation appropriée qui dirigerait les usagers de l'autoroute vers les échangeurs et les chemins de desserte menant aux centres-villes ainsi qu'aux zones commerciales et industrielles de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le secteur récréatif serait également touché par le projet. L'autoroute créerait une barrière physique pour quelques sites récréatifs, entre autres le Parc linéaire Petit Témis et le passage pour motoneiges du Centre d'essai de Bombardier. Le promoteur propose d'aménager des liens est-ouest sous la nouvelle autoroute, situés approximativement aux mêmes endroits que sur la route actuelle.

Selon l'étude d'impact, le projet engendrerait par ailleurs la perte de 54,4 ha de territoire requis pour la nouvelle emprise et répartis comme suit : 26,5 de friche forestière, 19,2 de boisé et 1,6 de plantation. La traversée des cours d'eau créerait une perte d'habitat aquatique d'environ 623 m<sup>2</sup>. Le milieu agricole serait également touché par le sectionnement de terres agricoles et l'expropriation d'une ferme.

La principale répercussion positive du projet concerne la sécurité accrue sur la route 185.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca](mailto:karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca).